

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 10-16341 / 100781  
Gascogne Laminates Switzerland SA, 1920 Martigny  
fabrication des papiers autocollants.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
54 H  
21.06.2010–30.06.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16343 / 101549  
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier  
fabrication, purification de produits chimiques naturels.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
200 H  
18.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16344 / 101549  
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier  
centrale thermique et machines énergétiques.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
6 H  
18.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16352 / 109920  
Enkom Inventis AG, 1026 Echandens-Denges  
installation, mesure et mise en service des stations de télécommunication mobile  
dans toute la Suisse.  
besoins spéciaux de consommation  
10 H  
01.08.2010–31.07.2013 (Renouvellement)
- 10-16374 / 100617  
Tesa S.A., 1020 Renens VD  
usinage, rectifiage, montage.  
besoin urgent  
12 H  
27.04.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16375 / 109255  
Richemont International SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
Centre technique Corporate.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
6 H  
12.07.2010–31.07.2013 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 10-16358 / 100277  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1346 Les Bioux  
fabrication d'ébauches.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H, 3 F  
01.07.2010–30.06.2013 (Nouveau permis)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 10-16368 / 111240  
Oracle Software (Suisse) Sàrl, 1216 Cointrin  
IT-Support et Consulting pour les cantons: GE, VD, VS, FR, NE, JU et BE fr.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
5 H, 3 F  
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 10-15977 / 100016  
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux  
secteur : Recuit – traitement de surface et emballage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
9 H  
21.02.2010–30.06.2010 (Nouveau permis)
- 10-16342 / 100781  
Gascogne Laminates Switzerland SA, 1920 Martigny  
fabrication des papiers autocollants.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
160 H  
21.06.2010–30.06.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

19 mai 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail